

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Grenoble, le 29/12/2022

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE GRENOBLE

2 Place de Verdun  
BP 1135

38022 Grenoble Cedex  
Téléphone : 04.76.42.90.00  
Télécopie : 04.76.51.89.44

Greffe ouvert du lundi au vendredi de  
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00

MONTEILIMAR AGGLOMÉRATION  
Arrivée le  
06 JAN. 2023

E22000208 / 38

O. BRON  
Copie S. Jude

Monsieur le président  
MONTEILIMAR AGGLOMÉRATION  
Communauté d'agglomération  
Maison des Services Publics  
1 avenue Saint Martin  
26200 MONTEILIMAR

Dossier n° : E22000208 / 38  
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Objet :** Projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme concernant le renouvellement d'un site de friche commerciale à destination d'un nouveau pôle d'équipements publics et de locaux sur la commune de Montboucher-sur-Jabron (Drôme)

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Gérard CLERC, Ingénieur EDF, demeurant 4 impasse des Coteaux de Barbière, SAINT PAUL TROIS CHATEAUX (26130) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,



URBANISME LOGEMENT ARRIVE LE

09 JAN. 2023

DECISION DU 28/12/2022

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

N° E22000208 /38

Le président

**Décision désignation commission ou commissaire**

**CODE : 1**

Vu enregistrée le 15/12/2022, la lettre par laquelle Monsieur le président de la MONTÉLIMAR AGGLOMERATION demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*Projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme concernant le renouvellement d'un site de friche commerciale à destination d'un nouveau pôle d'équipements publics et de locaux sur la commune de Montboucher-sur-Jabron (Drôme) ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1** : Monsieur Gérard CLERC est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à Monsieur le président de la MONTÉLIMAR AGGLOMERATION et à Monsieur Gérard CLERC.

Fait à Grenoble, le 28/12/2022.

URBANISME LOGEMENT ARRIVE LE

09 JAN. 2023

Pour le président,  
La vice-présidente,



D. Jourdan